



Procès-Verbal Conseil municipal de la Commune de Decize Séance du 2 Juillet 2025

Le 2 Juillet 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Decize, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Justine Guyot, Maire. **Date convocation** : 26 Juin 2025. **Présents** : Colette BERNARD, Amandine COLAS, Séverine COLIN, Louis DRUVENT, Arnaud DUDRAGNE, Daniel FAIVRET, Jean GARÇON, Alain GÉVAUDAN, Justine GUYOT, Annick JAILLOT, Christine JAMET, Julien MAILLARD, Monique MENAND, Jean-Marie MONNETTE, Alain MOREAU, Franck RAPIAU, Philippe ROLLIN, Denis SEGONDS, Jean-Michel SEGUIN, Jean-Marc SOISSON, Bruno TILLY. **Excusés** : Stéphanie BOUTEILLER, Yasmina BOUZOUOLA (pouvoir à Soisson JM.), Annie CHAMARD (pouvoir à Rollin P.), Laurent FONGARO (pouvoir à Jaillet A.), Chantal HALADYN (pouvoir à Tilly B.), Mélanie KAZMIERCZAK (pouvoir à Guyot J.), Valérie LÉGER, Sophie THAVIOT (pouvoir à Moreau A.). **Secrétaire de séance** : Jean-Michel SEGUIN. **En exercice** : 29. **Présents** : 21. **Votants** : 27.

Compte rendu de l'exercice des délégations	1
Intercommunalité : Modification des statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Decize, Saint-Léger-des-Vignes et Champvert	3
Aménagement communal : Avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables	4
Aménagement communal : Approbation du plan de financement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réfection des trottoirs – Route de Moulins –	5
Affaires sportives : Acceptation d'une subvention du club de tennis	6
Affaires scolaires : Coût d'un élève – année 2024-2025	6
Affaires sociales : Projet de campagnes de prévention et de dépistage	8
Affaires financières : Bordereau des prix des travaux en régie	10
Affaire patrimoniales : Cession de la parcelle AE454	10
Affaires patrimoniales : Cession des parcelles AE1237,1238,1239	12
Affaires patrimoniales : Cession d'une emprise à détacher de la parcelle AX125	12
Alimentation en Eaux Potables : Connaissance des réseaux	13
Affaires sportives : Réhabilitation des vestiaires annexes au Stade des Halles – partenariat avec la FFF	14

Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la délibération générale de délégation n°2020/05/006 et aux délégations spéciales consenties, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées par le Conseil au Maire et il est proposé au Conseil de prendre acte de ce compte-rendu.

➤ Engagement de plus 500 € enregistrés en comptabilité

	Date	Tiers	Imputation	Montant
2025 CINEMA DECIZE (CIS71)				Mt.HT
Lampe USHIO 1600W pour la salle 2	25/04/25	CINEMECCANICA FRANCE	D F 011 60632 317	681,71 €
2025 SERVICE ASSAINISSEMENT DECIZE (ASSA)				Mt.TTC
Remplacement sonde niveau boues - table d'égouttage - station d'épur. de Caqueret - devis MM-25-189	30/04/25	HYDRELEC	D I 21 21562 57	1 188,00 €
PRELEVEMENT ET ANALYSE ENTREE STEP DECIZEVILLAGE DE BRAIN	12/05/25	PAIERIE DEPARTEMENTAL CLERMONT-FERRAND	D F 011 618	938,16 €
RENOUVELLEMENT DES FLEXIBLES DEVIS MM-24-301	12/05/25	HYDRELEC	D F 011 61528	930,00 €
RENOUVELLEMENT DU PRELEVEUR DE SORTIE - DEVIS MM-24-330	12/05/25	HYDRELEC	D I 23 2315 129	10 176,00 €
Remplacement pompe gaveuse - devis MM-24-348	12/05/25	HYDRELEC	D I 21 21562 57	5 958,00 €
ENSEMBLE CAMERA NEUF - DEVIS 15433202-1	12/05/25	TRC VARENNES VAUZELLES	D I 21 21562 57	2 752,13 €
Capot aluminium à damiers 4/5,4 mm - devis MM-25-202	16/05/25	HYDRELEC	D I 21 21562 57	936,00 €
Moteur & variateur sur pompe sortie table égouttage - station épuration de Caqueret- devis MM-25-226	05/06/25	HYDRELEC	D I 23 2315 31	4 620,00 €
Déssiccateur compact chaus infra rouge modèle MB23 - devis DV572062-01 du 21/05/2025	17/06/25	GROSSERON	D I 23 2315 31	1 418,94 €
2025 SERVICE DES EAUX DECIZE (EAU)				Mt.HT
REGARD ISO CYL 375 1DN15 VERSION FLEXIBLES DV21030	18/04/25	DESMOULES POLYESTER	D I 21 21561 52	2 146,80 €
ROBINET AVANT COMPTEUR VER DN 15 20X27 67 MM DEVIS N° 15434170-3	12/05/25	TRC VARENNES VAUZELLES	D I 23 2315 168	19 005,00 €
CLAPET ANTIPOLLU. AV. PURGE DEVIS N° 2468801	12/05/25	FRANS BONHOMME	D I 23 2315 168	12 758,00 €
REMPLACEMENT COMPTEUR TYPE HYDRUS BULK - BOULEVARD VOLTAIRE - DEVIS ZM-25-114	12/05/25	HYDRELEC	D I 23 2315 42	2 439,00 €

REPLACEMENT COMPTEUR TYPE DIHL HYDRUS BULK - RUE JEAN MOULIN - DEVIS ZM-25-102	12/05/25	HYDRELEC	D I 23 2315 42	2 439,00 €
Remplacement Sofrel Puits - DEVIS CG-25-193	12/05/25	HYDRELEC	D I 23 2315 172	6 990,00 €
Remplacement Pompe Prud'homme - devis ZM-25-109	12/05/25	HYDRELEC	D I 23 2315 42	2 585,00 €
Remplacement Sofrel Prud'homme - devis CG-25-198	12/05/25	HYDRELEC	D I 23 2315 172	6 590,00 €
Remplacement Sofrel Gué du loup - devis CG-25-191 Prud'homme	12/05/25	HYDRELEC	D I 23 2315 172	6 990,00 €
Travaux réservoir du Bois Bourgeot - devis ALM.2025/0362c	19/05/25	GUINOT PASCAL TP SAS	D I 23 2315 42	8 300,00 €
Lève tampon - devis 15455120-2	18/05/25	TRC VARENNES VAUZELLES	D I 21 2155 55	627,84 €
CHLORE EN BOUTEILLE DE 50 KGS	20/05/25	EUROCHLORE SAS	D F 011 6135	815,00 €
Télérelève compteur station de reprise de la machine - site Bois Bourgeot - devis ZM-25-123	05/06/25	HYDRELEC	D I 23 2315 170	1 980,00 €
Clé à sangle pour compteur COAXIAL + sangle de rechange pour clé - devis 15431784-1	05/06/25	TRC VARENNES VAUZELLES	D I 23 2315 168	729,46 €
Bandes de comptage (robinet - manette - support clapet) - devis 741427	17/06/25	PARAGEL PERSOHN	D I 21 21561 52	1 413,55 €
CHLORE EN BOUTEILLE DE 50 KGS	20/06/25	EUROCHLORE SAS	D F 011 6135	815,00 €
PNEUS POUR TELESCOPIQUE DEVIS DE00000354	25/06/25	BILL PNEUMATIQUES	D F 011 61551	1 467,00 €
2025 VILLE DE DECIZE (DE571)				Mt.TTC
REPARATION KANGOO BF-725-EW DEVIS ET000166	17/04/25	GARAGE PROD HOMME	D F 011 61551 510 /10	2 221,50 €
BRADERIE 2025 DEVIS 01052025-3	17/04/25	COMANIMAT	D F 011 6232 020 /38	1 500,00 €
ALIMENTATION ALGECO + PROTECTION ELECTRIQUE + BLOC ISSUE DE SECOURS + ALARME TENNIS DEVIS 001138	17/04/25	MAURY FREDERIC MAURY ELECTRICITE	D I 23 2313 289 322	696,00 €
PORTES TENNIS COUVERT DEVIS 03-2025	17/04/25	M C S BONNOT MAXIME	D I 23 2313 289 322	680,00 €
MODULE ISOLE STRUCTURE ET PANNEAU TENNIS COUVERT D21247	17/04/25	BOUILLET ACIER ET PROFILAGE SARL	D I 23 2313 289 322	35 161,50 €
PLAQUE PLEXI DEVIS D28374 TENNIS COUVERT	17/04/25	BOUILLET ACIER ET PROFILAGE SARL	D I 23 2313 289 322	640,62 €
TERRASSEMENT, NIVELLEMENT ET FOUILLES FONDATIONS TENNIS COUVERT DEVIS DC230071	17/04/25	OLIMACON	D I 23 2313 289 322	6 639,60 €
BROYAGE DES ACCOTEMENTS, HAIES ET TALUS DE VOIRIES COMMUNALES ET DES ESPACES COMMUNAUX BC 2025-02	18/04/25	ENTREPRISE DA COSTA	D F 011 615231 845	3 981,60 €
MOE REFECTION DES TROTTOIRS ROUTE DE MOULINS	18/04/25	SAFEGE	D I 23 2315 178 845	27 918,00 €
FRIGO COMMUNAL DIVISE EN VOUTES REFRIGEREES 8 CASIERS DEVIS2025/02488	18/04/25	CHRSHOP	D I 23 2313 253 50	2 941,94 €
BLOCK PREFABRIQUE EN BETON GRIS RECYCLE 250057	18/04/25	VGB FRANCE	D I 21 2188 156 020 /38	1 000,00 €
SPECTACLE CINEMA DE DECIZE L'UNIVERS EXTRAORDINAIRE DES MARIONNETTES 2025 N°14	23/04/25	LE PETIT MONDE DE REMY LES MARIONNETTES A FILS	D F 011 6232 311 /30	800,00 €
CLAUDINE LEBEGUE ET PIERROT DE LA RUE KETANOU 21 JUIN 2025 FETE DE LA MUSIQUE	23/04/25	POLE COOPERATIVE ARTISTIQUE	D F 011 6232 311 /30	1 430,00 €
PRESTATION LA BOITE A MUSIQUE PERCU ROULE + 2 SATELLITE PERCU ROULE ROULE - FETE DE LA MUSIQUE 2025	23/04/25	PERCU ROULE ANTHONY POIRIER	D F 011 6232 311 /30	949,63 €
CONCERT NASH FETE DE LA MUSIQUE 21 JUIN 2025	23/04/25	ROBIN JULIEN	D F 011 6232 311 /30	1 100,00 €
DANSONS ENSEMBLE 21 JUIN 2025	23/04/25	LES22 SEBASTIEN D'IZZIA	D F 011 6232 311 /30	1 477,00 €
Formule spectacle vivant : "Formule Tyranog : Cache-Cache"	28/04/25	SURMESURES PRODUCTIONS	D F 011 6232 311 /30	738,50 €
PAPI DUNE 100 VERT OLIVE - CHOCOLAT ET PAPI DUNE 1200 VERT OLIVE - VEGETALISATION CENTRE VILLE	28/04/25	NATURA LIS	D I 23 2312 257 845	3 468,48 €
Nerium, Géranium lierre,Plectrantus, Camomille, végétalisation du centre ville	28/04/25	HUGUET	D I 23 2312 257 845	501,20 €
Remplacement des cartes moteur sur porte sectionnelle 2 devis FMP-000129499-0	29/04/25	ASSA ABLOY	D F 011 615221 510 /33	1 989,85 €
POMPE CHARGE ECS GRNUDFOS MAGNA DEVIS N° C2508/1228-1	12/05/25	DALKIA	D F 011 615221 323	1 320,00 €
REPARATION JUMPER III EJ-745-BC DOSSIER I1PETQ3IN	12/05/25	DALLOIS	D F 011 61551 510 /10	4 789,47 €
Fourniture panneaux - devis DE/25/0658	12/05/25	SIGNANET	D I 21 215738 156 845	2 228,10 €
ABONNEMENTS DIVERS	12/05/25	MILAN PRESSE	D F 011 6182 313	644,00 €
REMANIEMENT TUILLES CANAL ET REMPLACEMENT DES CASSEES - TRAITEMENT - BATIEMENT EGLISE	12/05/25	PRODEV NEVERS - ATTILA NEVERS	D I 23 2313 271 312	5 347,80 €
BASKET DE RUE 100X100 CERCLE 3.05M - DEVIS L2779	12/05/25	SAS LOREVAD - DECLIC	D I 23 2312 246 322	1 413,60 €
PETITS FOURS, AMUSES BOUCHES POUR 150 PERS. POUR PENTECOTE	15/05/25	CHEZ MAXIME	D F 011 6232 020 /38	600,00 €
FOURNITURES ECOLE PRIMAIRE ST JUST - MME BRECY	15/05/25	MAJUSCULE CATINAUD	D F 011 6067 212	599,81 €
Lave linge fontral Beko	16/05/25	BUTEAU ETS SARL	D I 21 2188 156 211	869,90 €
Location ballon éclairant autogonflant et éclairage lumaphore - Réservation n° 38481977	16/05/25	KILOUTOU	D F 011 6232 325	567,86 €
Nettoyage des vitres des bâtiments municipaux 3 305 M2 commande n° 2025-01	19/05/25	HORIZON PROPLETE	Fonctionnement - Art:615221	5 994,70 €
Produits ménagers - offre 4 419	19/05/25	PLG	D F 011 60631 50	2 345,77 €
Potence 2T télescopique pour fourche AGRI-POWER - devis DE00001946	18/05/25	HEURLLEY DAVID	D F 011 6068 845	1 635,91 €
Réfection couloir école René Cassin	18/05/25	BARBOT NEVERS	D I 23 2313 247 212	1 901,66 €
Réfection couche de roulement (enrobé) Quai de l'Europe / Pont d'Aron devis- DP.2025/0817	19/05/25	GUINOT PASCAL TP SAS	D F 011 615231 845	18 600,00 €
MOBILIER MAISON DES ASSOCIATIONS AP0006725	19/05/25	ADEQUAT COLLECTIVITES SAS	D I 21 21848 253 50	11 099,23 €
Reprise couverture maison des associations - devis 1540	19/05/25	COUVERTURE SUD NIVERNAISE	D I 23 2313 253 50	6 060,00 €
BACS EN PLASTIQUE POUR POUBELLE - DEVIS 24803	19/05/25	DECOMETAL EQUIPEMENT	D I 21 215738 156 845	2 919,60 €
LE MAG MUNICIPAL - DEVIS 122910/00	23/05/25	CIA GRAPHIC	D F 011 6236 020	2 132,00 €
DEPLIANT LA BELLE SAISON DES ARTISTES - DEVIS EFL-GEW-646636	23/05/25	FL PRINT	D F 011 6232 020 /37	789,92 €
BRANCHEMENT GAZ VESTIARES STADE ALLEE MARCEL MERLE - DEVIS 35854350	26/05/25	GRDF	D I 23 2313 246 322	1 882,06 €
ARMOIRE REFRIGEREE GASTRO GN 2/1 650 L POUR ECOLE RENE CASSIN - DEVIS 12024-11-18	28/05/25	PESAGE \$ METIERS DE BOUCHE	D I 21 2188 156 211	895,08 €
ETUDE D'EXECUTION DU GROS OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES MODULAIRES - DEVIS AV-25084-1	02/06/25	EURL ABSIS	D I 23 2313 246 322	960,00 €
Balai latéral SCHMIDT pour balayeuse - devis DV31845	05/06/25	BROSSERIE LECLER NOEL	D F 011 6068 845	1 970,40 €
Remplacement du disjoncteur défectueux dans le tableau école JDF - DEVIS 220398	05/06/25	D'HOME ELEC	D F 011 615221 211	852,50 €
Création marquage cours école St Just (bandes - serpent 28 cases - logo vélo)	05/06/25	SIGNANET	D I 23 2313 247 212	1 652,93 €
TELEVISION POUR LOCAL DES ASSOCIATIONS - DEVIS 9820	05/06/25	DECIZE DIS	D I 21 2188 156 50	513,95 €
Entretien et remise en état balayeuse - devis 25060044	10/06/25	EURO MAINTENANCE	D F 011 61551 7222	3 966,43 €
Spectacle "Ego-système, le musée de votre existence" le 13 juin 2025	28/04/25	CIE LA SERVANTE	D F 011 6232 311 /30	2 082,00 €
Aménagement enrobé clair devant tennis - devis Doc 1756289 / Op 138450	17/06/25	CENTRE VOIRIE TSE COLAS	D I 23 2313 246 322	15 552,00 €
Produits de maintenance des espaces verts, NET ALLEES ECO et RENOMAT L - devis D1274	17/06/25	PRODIC DIFFUSION	D F 011 6068 511	634,20 €
Aborbant routier - devis 1024520K	17/06/25	COURTIGNE JACKY	D F 011 6068 845	1 056,00 €
HABILLAGE COFFRET ELECTRIQUE - DEVIS 24804 DU 13/05/2025	19/05/25	DECOMETAL EQUIPEMENT	D I 21 215738 156 845	12 448,80 €
PRESTATION "LA CARAVANE A REVER" LE 31 JUILLET 2025, DE 16 H A 20 H	18/06/25	HISTOIRES DE CONTES	D F 011 6232 313	950,00 €
REPARATION RENAULT MASTER CP-342-AG	19/06/25	SIMONNEAU AUTOMOBILES	D F 011 61551 511	1 965,66 €
REPLACEMENT BALLON ECS GYMNASE - DEVIS 4371254/1	19/06/25	ENGIE SOLUTIONS	D F 011 615221 282	4 950,00 €
Matériel réparation sanitaire pétanque - devis 377742	19/06/25	SIDER	D F 011 6068 322	612,62 €
Complé. suite interv.du tech. pour remplac. turbine et grille dans la cuve - balayeuse	10/06/25	EURO MAINTENANCE	D F 011 61551 7222	12 668,47 €
SPECTACLE DE MAGIE/MENTALISME DU 04 JUILLET 2025	23/06/25	CABUT LE PRESQUE DIGITATEUR LUDOVIC	D F 011 6232 311 /30	1 400,00 €

ANIMATION ET MISE A DISPOSITION DE MATERIEL 04 JUILLET 2025	23/06/25	LA NUIT EPHEMERE MORETTE NICOLAS	D F 011 6232 311 /30	2 000,00 €
CONCERT CHAMP DE FOIRE 13 JUILLET 2025 WEEK END DU 14 JUILLET 2025	23/06/25	BERNARD LUDOVIC MUSIQUE ET CONCERT	D F 011 6232 020 /38	600,00 €
ORCHESTRE LES ANNEES GUINGUETTE 14 JUILLET 2025	23/06/25	LES ANNEES GUINGUETTE	D F 011 6232 020 /38	1 390,00 €
CONCERT THE MARSHALS 18 JUILLET PLACE ST JUST	23/06/25	LE BOUILLEUR DE CRU	D F 011 6232 311 /30	900,00 €
REPRESENTATION DANSE DU 18 JUILLET 2025	23/06/25	CIE WANGUY STUDIO MARC'L	D F 011 6232 311 /30	750,00 €
CONCERT SAMEDI 02 AOUT 2025 GROUPE DE ROCK DEVIS 2025-01	23/06/25	ILLIMITE TRIBUTE TELEPHONE SEBASTIEN LOI	D F 011 6232 311 /30	600,00 €
ONE MAN BAND SAMEDI 02 AOUT 2025	23/06/25	POUR MA POMME	D F 011 6232 311 /30	791,25 €
CONCERT 22 AOUT 2025 CONCERT THUESDAY + PRESTATION TECHNIQUE	23/06/25	ASSOCIATION CELLAR STUDIO	D F 011 6232 311 /30	800,00 €
CONCERT THE FAROWS PLACE ST JUST VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025	23/06/25	NIEVRE MUSIC	D F 011 6232 311 /30	700,00 €
CARTON DE 5000 SACS TOUTOUNET BLANCS DEVIS 20250625428	23/06/25	SEPRE	D F 011 6068 7222	595,20 €
FACTURE DE PROVISION SUR FRAIS ET HONORAIRES - AFF. PROTECTION FONCTIONNELLE	25/06/25	LEPINE	D F 011 6227 020	960,00 €

➤ Droits de préemption non exercés

40 Avenue Victor Hugo	AM441	57 Route de Moulins	AE1266
7 Rue Pierre Mendès France	CI260	7 Rue Jumilhac	AE948
PROMENADE DES HALLES	AI59	56B Route de Moulins	AE1208/AE1209
6 Rue de la Baume	AN303	28 Route d'Avril	AE1125
17 Rue du Charolais	BP203	1 Rue du Charolais	BP194
-	AE918	13 Rue des Magnolias	CI159
13 Chemin des Olympiades	AO216	7 Impasse d'Avril	AE1051
35E Impasse d'Aron	AS363	16 Route de Moulins	AE449/AE1026/AE451
18 et 20 Rue de Caqueret	AE723	SAULX	BP12/BP130/BP142
4 Rue du Marechal Foch	AK175	6, Route de Chevannes	BM217

➤ Droits de préemption exercés

- ✓ 6 Mai 2025 : parcelle AE1198 pour une valeur de 15 000 €

Madame Jamet demande où se situe la parcelle.

Madame la Maire répond que cette parcelle est située juste avant les HLM, entourée de maisons bordant la rue de Caqueret.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Intercommunalité : Modification des statuts du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Decize, Saint-Léger-des-Vignes et Champvert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er mai 1946 autorisant la création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Decize, Saint-Léger-des-Vignes et Champvert ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1996 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Decize, Saint-Léger-des-Vignes et Champvert ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat en date du 6 Juin 2025 approuvant la modification des statuts du syndicat intercommunal dûment notifiée à la Commune,
Considérant la nécessité d'une clarification des statuts et d'une adaptation de ces derniers à l'environnement juridique en vigueur,

Considérant que n'est pas remis en cause le nombre de représentant des Communes,

Il est proposé au Conseil d'adopter les statuts modifiés qui demeureront annexés à la présente délibération.

Monsieur Garçon précise que cette démarche vise à constituer, au 1er janvier 2026, un syndicat intercommunal regroupant réellement Decize, Saint-Léger-des-Vignes et Champvert.

Madame la Maire ajoute que cela permettra une mise à jour des statuts.

Monsieur Garçon indique que les deux autres communes devront également délibérer sur ce sujet.

Monsieur Faivret demande si d'autres communes ont exprimé le souhait de rejoindre le syndicat.

Monsieur Garçon répond par la négative, précisant que toutes les communes environnantes, à l'exception de La Machine, sont déjà intégrées à des syndicats supra-communautaires, lesquels ne sont pas tenus de transférer leurs compétences. Il ajoute que La Machine aurait pu être une candidate potentielle, mais la commune n'est pas intéressée, disposant déjà de son propre mode de fonctionnement. Par ailleurs, Decize ne dispose d'aucune interconnexion de réseau avec La Machine, hormis pour la fourniture d'eau en gros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Aménagement communal : Avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

Dans le cadre de la démarche de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER), il est à présent demandé à la Commune de rendre un avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération sur son territoire, avant son arrêt par le référent préfectoral unique, en application du III de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Il est rappelé qu'un projet de zonage a été proposé par délibération du Conseil municipal du 3 avril 2024 suite à la concertation publique réalisée par la réunion publique du 20 février 2024 et par le dossier d'information mis à disposition du public le 21 Mars 2024.

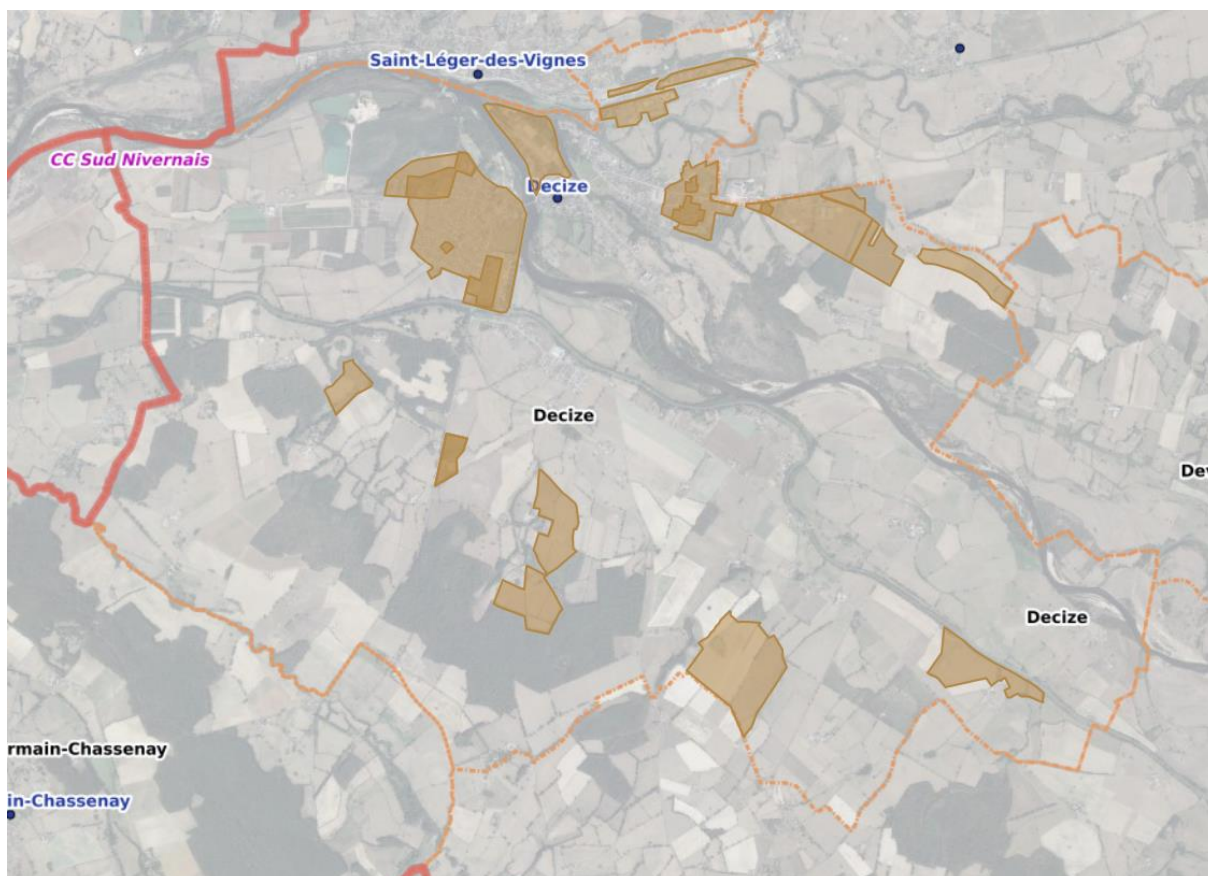
Après examen au niveau intercommunal, il a été transmis au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 15 mars 2025.

Le comité régional de l'énergie du 13 mai 2025 fait le constat d'un bilan d'étape de définition des ZAER encourageant grâce au déploiement d'un accompagnement des communes par de multiples acteurs et valide la 2ème vague de définition des ZAER (la première ayant été validée le 22 novembre 2024).

Chaque référent préfectoral doit à présent permettre la prise un arrêté départemental qui arrête la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le département.

Pour ce faire, il est donc proposé au Conseil de valider la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune ci-dessous et qui correspondent à la proposition initiale de la Commune.

identifiant	nom	filier	détail filier	avancement	code_postal	code_insee	commune	surface	epci	dep	reg
317636	Zaer photovoltaïque FAC1	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	372424.7000954138	200067700	58	27
317637	Zaer Biomasse FAC	BIOMASSE	BIOMASSE_RESEAU_CF	ARRETEE	58300	58095	Decize	10527.212918101804	200067700	58	27
317638	Zaer photovoltaïque FAC 2	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_SOL	ARRETEE	58300	58095	Decize	45096.43481063109	200067700	58	27
317640	Zaer photovoltaïque FAC 3	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_SOL	ARRETEE	58300	58095	Decize	155916.55753886382	200067700	58	27
317641	Zaer photovoltaïque FAC 4	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_SOL	ARRETEE	58300	58095	Decize	149769.90036699752	200067700	58	27
317642	Zaer photovoltaïque les robin	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_SOL	ARRETEE	58300	58095	Decize	270416.0089129294	200067700	58	27
317643	Zaer Biomasse Saint Privé	BIOMASSE	BIOMASSE_RESEAU_CF	ARRETEE	58300	58095	Decize	293266.32637147774	200067700	58	27
317644	Zaer photovoltaïque Gendarmerie	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	51329.62315019172	200067700	58	27
317645	Zaer photovoltaïque cité scolaire	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	130255.56700752133	200067700	58	27
317646	Zaer photovoltaïque usine caillots	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	90232.83542388162	200067700	58	27
317647	Zaer photovoltaïque zone commerciale	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	130330.16302341394	200067700	58	27
317648	Zaer photovoltaïque école Cassin	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	12805.041424629202	200067700	58	27
317649	Zaer Biomasse Halles	BIOMASSE	BIOMASSE_RESEAU_CF	ARRETEE	58300	58095	Decize	286515.76842696243	200067700	58	27
317650	Zaer photovoltaïque zone commerciale 2	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	20372.585560073596	200067700	58	27
317652	Zaer photovoltaïque petit besne	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_SOL	ARRETEE	58300	58095	Decize	476410.0923205578	200067700	58	27
317654	Zaer photovoltaïque chevigny 2	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_SOL	ARRETEE	58300	58095	Decize	106664.02286651521	200067700	58	27
317655	Zaer Biomasse Fbg Allier	BIOMASSE	BIOMASSE_RESEAU_CF	ARRETEE	58300	58095	Decize	1207082.64001126	200067700	58	27
317656	Zaer photovoltaïque Champs Monares	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	75373.64389079312	200067700	58	27
317657	Zaer photovoltaïque hopital	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	92941.59326015953	200067700	58	27
317658	Zaer photovoltaïque ecole jdlf	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ARRETEE	58300	58095	Decize	7134.009304665622	200067700	58	27
544020	Zaer Photovoltaïque Sud Est	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_OMBRIERE	ARRETEE	58300	58095	Decize	585060.593909663	200067700	58	27
544096	Zaer Champs Monarès Photovoltaïque ombrières	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_OMBRIERE	ARRETEE	58300	58095	Decize	75743.11116797269	200067700	58	27



Monsieur Garçon précise que ces zones ont été définies pour des possibles projets photovoltaïques à venir, ainsi que vis-à-vis des possibilités de développement de réseaux de chaleur biomasse dans les quartiers du centre-ville et de Saint-Privé.

Madame la Maire indique que le détail des parcelles et leur affectation peut être consulté. Elle ajoute que le parking réservé aux professionnels de l'hôpital de Decize sera équipé d'installations photovoltaïques.

Monsieur Garçon poursuit en précisant que, concernant l'usine des Caillots, bien que l'entreprise n'ait pas été concertée, si elle souhaite porter un projet photovoltaïque, cela pourrait favoriser sa démarche.

Madame Jamet demande s'il n'y avait pas un projet photovoltaïque prévu aux Bruyères de Crécy.

Madame la Maire confirme qu'un tel projet avait effectivement été envisagé, mais qu'il n'a pas pu aboutir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Aménagement communal : Approbation du plan de financement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réfection des trottoirs – Route de Moulins –

Le projet de réfection des trottoirs sur la Route de Moulins s'inscrit dans la fiche action « traitement qualitatif des entrées de ville » du cahier d'actions de l'opération de revitalisation du territoire.

Au-delà de la simple reprise des trottoirs, il s'agit d'améliorer la sécurité des usagers, de favoriser les déplacements actifs, de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'intégrer une gestion intelligente des eaux pluviales,

Il est nécessaire de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la Commune dans les études et la définition technique du projet en matière de sécurité, de mobilité douce, de perméabilisation des sols et de végétalisation.

Le plan de financement de la mission AMO s'établit comme suit.

Dépense	HT	Recettes	
Mission AMO	23 265 €	Banque des Territoires (50%)	11 632,50 €
		Autofinancement (50%)	11 632,50 €
	23 265 €		23 265 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce dernier et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur Garçon souligne qu'il s'agit d'un beau projet, qui permettra d'aménager l'entrée de la ville, actuellement peu végétalisée et insuffisamment sécurisée pour les mobilités douces.

Madame la Maire indique que le Département interviendra progressivement sur une portion de la route. Elle ajoute que l'école Saint-Just sera également rénovée, et qu'un nouvel hôtel de l'agriculture verra le jour.

Madame Jamet interroge sur la sécurisation, en particulier au niveau des passages piétons, malgré les aménagements déjà réalisés. Elle suggère qu'ils soient davantage matérialisés, notamment route des Moulins, vers l'Intermarché. Elle poursuit en signalant que les véhicules roulent vite dans ce secteur, ce que confirme Monsieur Rollin.

Madame la Maire revient sur les entrées de ville, en particulier l'accès au cimetière, situé sur une route départementale où la vitesse autorisée est de 90 km/h. Elle rappelle qu'il avait été envisagé de déplacer l'entrée de ville jusqu'au niveau du cimetière afin de pouvoir y instaurer une limitation de vitesse à 50 km/h.

Madame Jamet ajoute qu'un problème de luminosité subsiste dans ce périmètre.

Madame la Maire prend note des remarques concernant la sécurisation, notamment en ce qui concerne les passages piétons et l'éclairage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires sportives : Acceptation d'une subvention du club de tennis

Il est proposé au Conseil d'accepter le soutien du club de tennis pour les actions qu'il valorise auprès de la fédération nationale pour les montants suivants :

- Réfections de la structure de terres battues : 6 000 €
- Entretien des terres battues : 1 000 €
- Construction d'un local accolé au terrain couvert : 8 000 €

Ce soutien pourra faire l'objet d'un ou plusieurs versements.

Madame la Maire indique que, lors de la construction du court de tennis couvert, aucun sanitaire n'avait été prévu, ce qui posait problème notamment pour les jeunes et compliquait la gestion des entraînements.

Monsieur Garçon précise que deux modules seront accolés au court couvert sur toute sa longueur. Le terrassement débutera cette semaine. Il indique que les deux modules, ainsi que le raccordement à l'eau pour les sanitaires, seront installés d'ici juillet. Le raccordement électrique, quant à lui, sera réalisé à l'automne, mais les infrastructures seront opérationnelles dès la fin juillet.

Monsieur Faivret interroge le Conseil sur le versement mentionné précédemment et demande sur quelle durée il s'étale.

Monsieur Garçon répond que cela dépendra du calendrier des versements effectués par la fédération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires scolaires : Coût d'un élève – année 2024-2025

La Ville de Decize contribue au financement de l'école privée sous contrat d'association de son territoire conformément aux dispositions de l'article L 442-5 du code de l'éducation qui impose aux communes de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous

contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La participation de la Ville de Decize est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques, évalué à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune, conformément aux dispositions de la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007. Chaque année, le Conseil municipal doit fixer le coût d'un élève dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce coût détermine également la participation due aux écoles privées sous contrat d'association

La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques

Sur la base des éléments suivants :

	Nb élèves	Charges batiments	Autres charges	Charges personnel ATSEM	Charges personnel ménage et supervision sco	TOTAL	Par élève
MATERNELLES	115	30 236,23 €	23 743,06 €	164 185,40 €	30 583,64 €	248 748,33 €	2 163,03 €
ELEMENTAIRE	245	30 236,23 €	40 190,19 €		65 156,45 €	135 582,87 €	553,40 €

Il est proposé au Conseil :

- de dire que le coût pour un élève pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à :
 - 553,40 € pour un élève scolarisé dans une classe élémentaire,
 - 2 163,03 € pour un élève scolarisé dans une classe maternelle,
- de calculer, sur cette base et en fonction du nombre d'élèves decizois accueillis, le montant de la participation qui doit être versé à l'école Sainte Marie, au titre de l'année 2024, participation à imputer à la sous-fonction 20, article 6558,
- de dire que ce montant pourra servir de base au calcul de la participation des communes aux frais de scolarisation des enfants dans les écoles publiques prévue à l'article L.212-8 du Code de l'éducation.

Monsieur Soisson interroge Madame la Maire afin de savoir si le nombre d'élèves est en baisse ou en hausse.

Madame la Maire répond qu'en 2024, les effectifs sont en baisse. Elle précise que les charges de fonctionnement ont également diminué, tout comme le coût par enfant.

Madame Jamet s'interroge sur cette baisse des effectifs et demande si la situation est similaire dans les autres communes.

Madame la Maire explique que des communes comme Decize ou Nevers participent financièrement, conformément à un dispositif légal. Elle précise qu'auparavant, la réglementation était assez floue concernant les communes environnantes. Des courriers ont été envoyés pour rappeler l'article du Code de l'éducation applicable, notamment lorsque la commune concernée ne dispose plus d'école, ce qui entraîne une charge supplémentaire pour la commune de Decize.

Elle ajoute que certaines communes ont exprimé leur mécontentement face à ce dispositif, ce qu'elle comprend, et indique vouloir traiter les situations au cas par cas.

Elle prend l'exemple de la commune d'Avril-sur-Loire, dont le budget consacré aux frais de scolarité sera conséquent. Toutefois, elle réaffirme sa volonté de ne pas mettre en difficulté les communes, en

veillant à ce que le coût reste supportable. Elle rappelle également que ce coût est actuellement entièrement supporté par la commune de Decize, sans participation des autres communes. Madame la Maire conclut en exprimant son souhait de rencontrer chaque commune concernée afin d'échanger sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

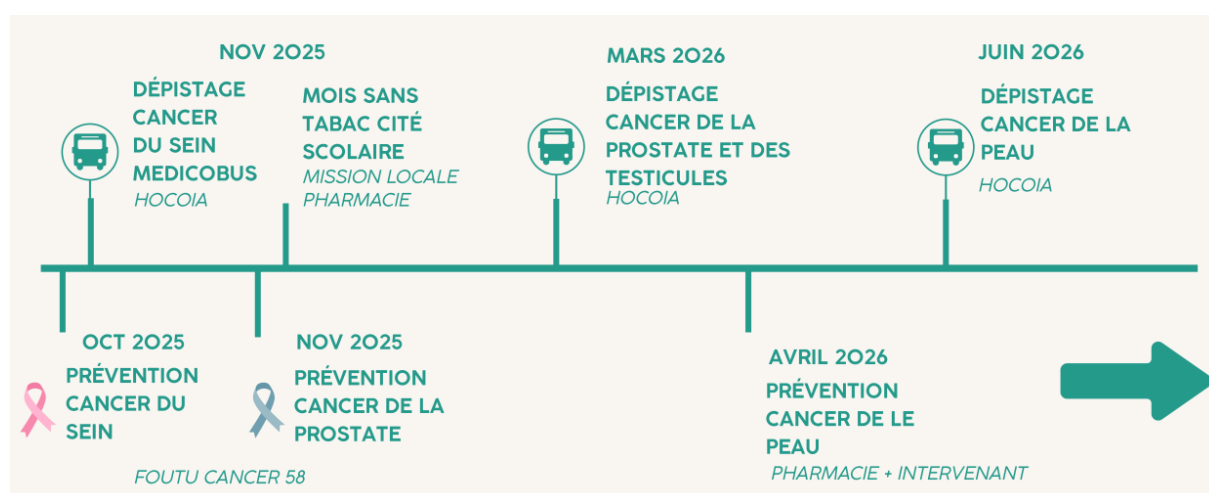
Affaires sociales : Projet de campagnes de prévention et de dépistage

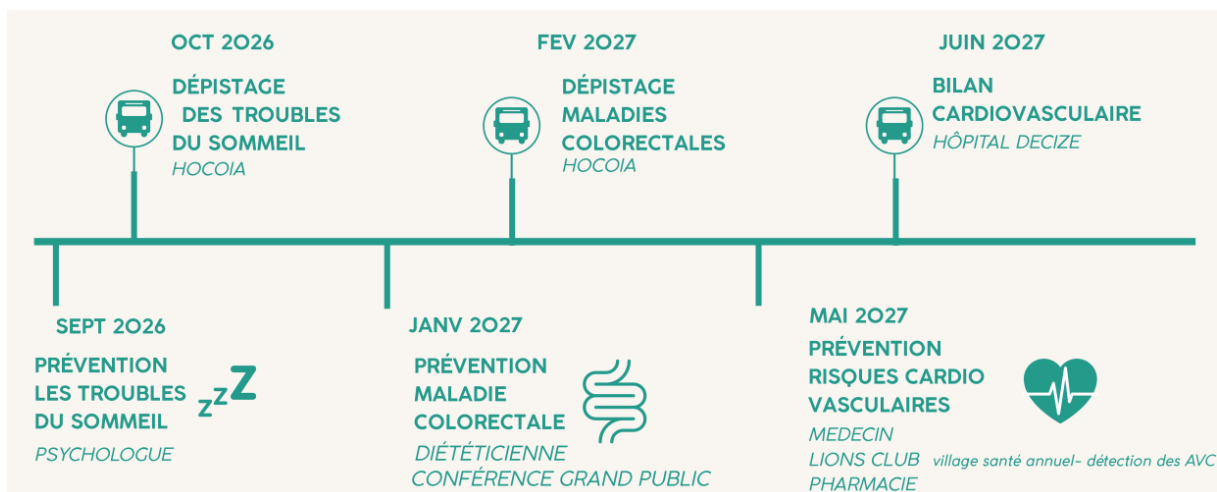
Le département de la Nièvre connaît depuis plusieurs années une situation sanitaire fragile, marquée par une offre de soins en tension et des besoins croissants liés à l'évolution démographique. Territoire rural, vieillissant et relativement isolé, la Nièvre souffre d'une baisse continue du nombre de professionnels de santé, tant en médecine générale qu'en spécialités médicales. Le phénomène de désertification médicale s'y est accéléré, avec une densité de médecins nettement inférieure à la moyenne nationale.

Parallèlement, la population nivernaise est confrontée à des indicateurs de santé plus dégradés que ceux observés au niveau national : une mortalité prématurée plus élevée, une prévalence accrue des maladies chroniques (notamment les cancers et les maladies cardiovasculaires), ainsi qu'un taux d'hospitalisations supérieur à la moyenne.

Face à ces défis, des initiatives publiques ont été mises en place, telles que la création du Centre de santé départemental et le développement de coopérations entre établissements de santé via le Groupement Hospitalier de Territoire (CHT) de la Nièvre. Toutefois, ces dispositifs peinent à compenser le départ massif de praticiens à la retraite et les difficultés à attirer de nouveaux professionnels.

Vu l'urgence à répondre aux enjeux de désertification médicale sur le territoire la Commune de Decize souhaite mettre en œuvre des campagnes de préventions et de dépistages via un medicobus ou avec des partenaires locaux, sur un cycle de 2 ans renouvelable (sur 3 années civiles).





Ces campagnes seraient à destination des habitants des Communes suivantes : Anlezy, Avril-sur-Loire, Béard, Cercy-la-Tour, Champvert, Charrin, Cossaye, Decize, Devay, DiennesAubigny, Druy-Parigny, Fertrève, Fleury-sur-Loire, Fours, Isenay, Laménay-sur-Loire, La Machine, Montaron, Montigny-sur-Canne, Neuville-lès-Decize, La Nocle-Maulaix, Rémilly, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Gratien-Savigny, Saint-Hilaire-Fontaine, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Parize-en-Viry, Sougy-sur-Loire, Thaix, Thianges, Toury-Lurcy, Trois-Vèvres, Verneuil, Ville-Langy.

Le plan de financement s'établit comme suit pour la période 2025-2027.

Dépense	TTC	Recettes	
Campagnes Préventions et dépistages	112 386 €	ARS Bourgognes Franche Comté (44%)	50 000 €
		Fondation Centre Loire CA	
		Centre Loire (18%)	20 000 €
		Assurances & Mutuelles (17%)	19 000 €
		Ville de Decize (21%)	23 386 €
	112 386 €		112 386 €

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de campagnes de prévention et de dépistage sur le territoire de Decize, d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus dont les dépenses devront être ventilées budgétairement sur plusieurs exercices, de charger Madame le Maire solliciter les subventions correspondantes et toutes autres éventuelles subventions.

Monsieur Faivret s'interroge, dans le cadre du plan de financement, sur la notion de « territoire de la commune de Decize ». Il demande si seule la ville de Decize est concernée, et si d'autres communes bénéficient du même financement que la municipalité.

Madame la Maire lui répond que non, ce dispositif n'est pas exclusivement dédié aux habitants de Decize.

Elle ajoute que la commune aura un reste à charge de 20 %.

Madame Jamet demande si le Département prévoit d'octroyer une subvention pour cette campagne de dépistage.

Madame la Maire répond que ce n'est pas une compétence du Département, mais qu'il pourra être sollicité. Elle indique que le projet est intéressant et que l'ARS (Agence Régionale de Santé) s'investit fortement dans le volet prévention. Elle précise qu'elle chargera Madame Tissier de présenter le projet plus en détail.

Madame la Maire explique que cette action de prévention se déroulera en plusieurs étapes, sur plusieurs années, et pourra être reconduite ou non selon les résultats obtenus et la demande.

Madame Jamet demande si une communication sera prévue autour du projet.

Madame la Maire lui répond que Monsieur Rougeaux travaillera sur le volet communication, en attendant également les éléments de communication de la région Centre-Val de Loire.

Elle indique également vouloir associer les médecins au projet.

Madame Jamet demande si une solution est prévue pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Madame la Maire répond que le bus prévu dans le cadre du projet pourra aller à la rencontre des personnes dans l'incapacité de se déplacer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires financières : Bordereau des prix des travaux en régie

Par délibération en date du 10 Mai 2000, actualisée le 18 Mars 2015, le Conseil municipal a décidé d'arrêter un bordereau de prix pour les travaux effectués par les Services Eau et Assainissement qui sont facturés aux abonnés.

Compte tenu de l'évolution des prix et de la main d'œuvre, une actualisation est de nouveau nécessaire.

Celle-ci est calculée à partir la variation de l'index TP 01 entre le mois de Novembre 2023 (indice ayant servi pour la dernière révision) et le mois d'Avril 2025. Cette variation correspond à une hausse de 0,844206 %

Une correction est opérée pour arrondir les prix révisés aux 5 centimes les plus proches.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau bordereau de prix qui demeurera annexé à la présente délibération avec effet au 1er Août 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaire patrimoniales : Cession de la parcelle AE454



La Commune a été saisie d'une demande de cession à l'euro symbolique de la parcelle AE454, d'une contenance totale de 1557 m², par la Communauté de Communes Sud Nivernais en vue de formaliser l'usage de celle-ci par celle-là comme parking de l'hôtel attenant dont elle a entrepris la rénovation après l'arrêt d'activité du précédent exploitant et dont elle envisage de relancer l'exploitation.

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine privé de la Commune nonobstant les réseaux et équipement créés sur cette dernière.

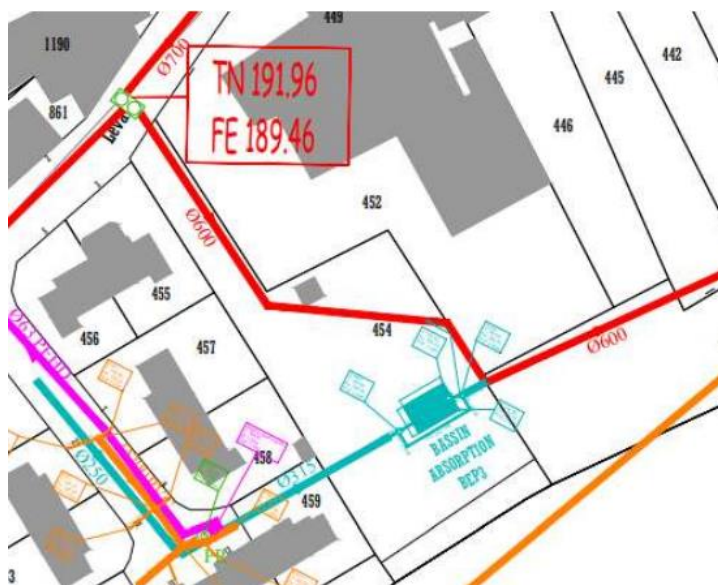
Vu la jurisprudence telle que résultant l'arrêt du Conseil d'État du 15 mai 2012 (Hayart) :

*« Considérant qu'il résulte de l'instruction que la commune tirera de la construction de la piscine communautaire et de la réalisation du carrefour giratoire des **avantages importants** ; que si le prix de vente des parcelles est effectivement, pour l'une d'entre elle, symbolique, pour les deux autres, inférieur au prix du marché, **le bénéfice attendu pour les habitants de la commune de ces équipements d'intérêt général est de nature à constituer une contrepartie suffisante à l'économie générale de cette cession** »*

Considérant que la Commune et ses habitants tireront de l'exploitation de l'hôtel et de ses dépendances des bénéfices substantiels tant sur le plan de l'image touristique que vis-à-vis des flux de consommation générés.

Il est proposé au Conseil de donner délégation à Madame le Maire pour procéder à la cession envisagée pour montant de 1€ net vendeur, étant précisé que cette cession devra nécessairement se faire sous les conditions suspensives suivantes :

- d'une part : établissement de servitudes de réseaux au profit des services publics d'évacuation des eaux pluviales et de l'assainissement pour les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ainsi que pour la chambre d'infiltration d'eaux pluviales présents sur la parcelles
 - étant précisé que l'acquéreur fait son affaire de la localisation précise des réseaux et équipements ci-dessous, au besoins avec un levé sur site



- étant précisé que si l'acquéreur change la nature du sol actuel (sommairement stabilisé), le(s) bénéficiaire(s) de la servitude ne sera (seront) pas tenu(s) de remettre à l'identique le sol modifié en cas d'affouillements et qu'un simple comblement stabilisé sera considéré comme suffisant.
- d'autre part : prise en compte exhaustive des autres servitudes préexistantes ainsi des obligations liées à la pollution des sols du fait des usages préexistant à l'acquisition par la Commune de Decize.

Madame la Maire précise que cette parcelle sera bénéfique pour le futur hôtel de l'agriculture, notamment pour la création d'un parking destiné aux résidents.

Madame Jamet demande quelle est la date prévue pour la fin des travaux.

Madame la Maire lui répond que la fin des travaux est prévue pour courant septembre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires patrimoniales : Cession des parcelles AE1237,1238,1239



La Commune a été saisie d'une demande de cession des parcelles AE1237,1238,1239, d'une contenance totale de 600m², par Monsieur Bondoux Yves, riverain.

Vu l'évaluation des Domaines du 9 avril 2025 faisant état d'une valeur au m² de 5,91 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Considérant l'intérêt pour la Commune de valoriser auprès d'un riverain cette parcelle du Domaine privé faisant à présent l'objet de contraintes PPRI importantes.

Il est proposé au Conseil de consentir à la cession au susmentionné pour un montant net vendeur de 3 014,10 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires patrimoniales : Cession d'une emprise à détacher de la parcelle AX125



Madame Guyot sort de la salle pour les débats et le vote.

La Commune a été saisie d'une demande de cession d'une emprise à détacher de la parcelle AX125, pour une contenance approximative de 1 500m², par Monsieur Pietrzak Lionel, riverain. Vu l'évaluation des Domaines du 8 avril 2025 faisant état d'une valeur au m² de 7,41 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Considérant l'intérêt pour la Commune de valoriser auprès d'un riverain cette parcelle du Domaine privé initialement dédié à un projet de lotissement qui n'a que peu de chance de se réaliser dans un avenir proche.

Considérant toutefois que la forme de l'emprise dont la cession est envisagée ne forme pas d'obstacle à la réalisation dudit projet de lotissement et notamment à un cheminement simple des potentielles voiries.

Il est proposé au Conseil de consentir à la vente de cette emprise à Monsieur Pietrzak au prix net vendeur qui sera établi par la somme des montants suivants :

- surface exacte à l'issue du cadastrage x 6,30 €/m²
- frais de cadastrage ttc (1 062€)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Alimentation en Eaux Potables : Connaissance des réseaux

La détection des réseaux d'eau potable consiste à localiser, cartographier et caractériser les canalisations souterraines qui transportent l'eau potable depuis les stations de traitement jusqu'aux usagers. Cette étape est cruciale pour :

- **La maintenance préventive** et la gestion des fuites.
- **La planification urbaine** et les travaux publics.
- **La sécurité** en cas d'intervention d'urgence.

Les méthodes de détection incluent :

- **La détection électromagnétique** (détecteurs de câbles et de canalisations métalliques).
- **Le géoradar (GPR)**, qui permet de visualiser les structures souterraines.
- **Les capteurs acoustiques** pour repérer les fuites.
- **Les données historiques** (plans anciens, relevés manuels).

Une fois les réseaux détectés, leur intégration dans un Système d'Information Géographique (SIG) permet une **visualisation dynamique et interactive** des infrastructures. Cela offre de nombreux avantages :

- **Centralisation des données** : chaque canalisation est associée à des attributs (diamètre, matériau, date de pose, état, etc.).
- **Analyse spatiale** : simulation de scénarios (rupture de canalisation, extension de réseau, etc.).
- **Suivi en temps réel** : avec l'IoT (Internet des Objets), les capteurs peuvent envoyer des données directement au SIG.
- **Aide à la décision** : pour les collectivités, les exploitants et les urbanistes.

Lors de l'adoption du budget primitif, le principe de cette opération a été validé.

L'Agence de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) qui œuvre pour préserver la qualité et la quantité de l'eau, pour faire face au changement climatique, pour restaurer les milieux aquatiques, pour préserver la biodiversité et pour encourager la sobriété dans les usages de l'eau peut accompagner cette opération dans le cadre de son 12^{ième} programme en raison d'objectifs partagés ; notamment au titre de sa fiche action « AEP_4 - Réduire les fuites des réseaux d'eau potable > Études patrimoniales et campagnes de recherche de fuites »

L'objectif est de réaliser cette opération en 2025 afin que le SIAEP Decize, Saint Léger, Champvert la poursuive sur les deux autres Communes en 2026 et bénéficie ainsi d'un outil performant dans le cadre de l'évolution envisagée de son fonctionnement.

Aussi il est proposé au Conseil d'adopter le plan de financement suivant et de charger Madame le Maire de formaliser la demande de subvention auprès de l'AELB.

Dépense	HT	Recettes	
Géodétection d'environ 70 000 mètres linéaires et production des données correspondantes	58 680 €	AELB (50% + 10% majoration zonage France Ruralités Revitalisation)	35 341,20 €
Intégration dans le SIG géosieeen (module SIT'EAU)	222 €	Ville de Decize – Budget annexe Service des Eaux (40%)	23 560,80 €
	58 902 €		58 902 €

Monsieur Garçon précise qu'il s'agit d'un outil essentiel, grâce à la géolocalisation, permettant une meilleure précision des interventions, une réduction des risques liés à la sécurité, ainsi qu'une optimisation du temps d'intervention.

Madame Jamet demande si ce système permet uniquement de cartographier les réseaux de Decize.

Monsieur Garçon répond que oui, seule la commune de Decize est concernée pour le moment, car le SIEEN n'a pas encore la capacité de tout répertorier. Cela demande beaucoup de temps. Il précise que l'objectif est de poursuivre ce travail l'année prochaine sur Champvert et Saint-Léger-des-Vignes.

Madame Jamet demande si la ville de Decize financera également les projets de Champvert et Saint-Léger-des-Vignes.

Monsieur Garçon répond que non, ce plan de financement concerne uniquement Decize.

Madame Jamet insiste pour obtenir une précision sur le financement des communes de Champvert et Saint-Léger-des-Vignes, et demande qui prendra en charge la géolocalisation de leurs réseaux.

Monsieur Garçon lui répond que ce sera le SIAEP qui financera ces opérations.

Madame Jamet exprime sa réserve avec ce mode de financement, soulignant que la commune de Decize finance son propre projet, tandis que pour Champvert et Saint-Léger-des-Vignes, c'est le SIAEP qui prend en charge la cartographie des réseaux.

Monsieur Garçon comprend cette remarque, mais explique que la municipalité ne fait pas de distinction entre la commune de Decize et le SIAEP. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet essentiel, et qu'il existe peu d'entreprises sur le territoire capables de réaliser ce type de travail.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Affaires sportives : Réhabilitation des vestiaires annexes au Stade des Halles – partenariat avec la FFF

Dans le cadre du projet de réhabilitation des vestiaires annexes au Stade des Halles il est envisagé la démolition des vestiaires préexistants vétustes et insalubres et la reconstruction de nouveaux vestiaires de types modulaire et préfabriqué au même emplacement.

À ce jour, après obtention du permis en concertation avec l'ABF et consultation des entreprises, les travaux sont programmé durant l'été.

Le **Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)** est un dispositif mis en place par la Fédération Française de Football (FFF) pour soutenir le développement et la structuration du football amateur en France. Il participe notamment au financement d'installation sportives.

Pour permettre la re sollicitation Fonds d'aide au Football Amateur sur les crédits disponibles 2025-2026, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement en prenant en compte le plafond maximum communiqué.

Il est proposé au Conseil d'adopter le plan de financement actualisé suivant de charger Madame le Maire de solliciter le Fonds d'aide au Football Amateur.

Dépense	HT	Recettes	
Maîtrise d'œuvre	11 100 €	État DETR (30%)	95 640 €
Démolition et réseaux divers	38 700 €	Région Bourgogne Franche Comté (18,82%)	60 000 €
Construction	269 000 €	Fonds d'aide au Football Amateur (6,27%)	20 000 €
		Ville de Decize (44,91%)	143 160 €
	318 800 €		318 800 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

La séance est levée à 19h40